

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis d'immatriculation) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Suivant réquisition, n° 13 331, déposée le 1er décembre 1987, M. Mawuko Ayivi Ajavon, profession de professeur au lycée de Tokoin en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n° 2 et 4, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 332, déposée le 1er décembre 1987, M. Assoki Abalo, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 05 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 1 563 bis, à l'ouest par les lots n° 1 561 bis et 1 562 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation. es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de premier instance de Lomé, Binah, Kazah, Tchaoudjo, Zio, Lacs, Oti, Kloto, Sotouboua et Tône

Suivant réquisition, n° 13 333, déposée le 1er décembre 1987, M. Dugbe Koffi, profession de technicien en bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 15 ca, situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 1 557 et 1 556, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 334, déposée le 1er décembre 1987, Mme Patsoh-Ka tsek pelé Odjoti Amivi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 12 Avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 4 a 86 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 12, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par le lot n° 14.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 335, déposée le 1er décembre 1987, M. Gnakou Edjambo Tchaa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Badou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Kétao, Préfecture de la Binah, connu sous le nom de Kaodé et borné au nord par la route Kétao-Kara, au sud par la rue du dispensaire, à l'est par la rue du marché et à l'ouest par la propriété Kpassiwalò K. Balime.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 336, déposée le 1er décembre 1987, M. Anson Kossi Messan (Georges) et Mme, née Meyer Monique, profession de professeurs d'université, demeurant et domiciliés à Lomé-Tokoin Casablanca, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 24 a

06 ca situé à Sanguéra-Klémé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agokpanou Kpodzi et borné au nord par la collectivité Degboe au sud par les propriétés Hoenyedji et Apézouké, à l'est par la propriété Godo et à l'ouest par la collectivité Mivessomé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13337, déposée le 1er décembre 1987, Mme Tchacondo Mariama, épouse Comlan, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n° 17 et 15, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 338, déposée le 2 décembre 1987, M. Têté Wilson Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 11 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 9 et 7, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 339, déposée le 2 décembre 1987, M. Têté Wilson Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 79 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 3, à l'est par les lots n° 4 et 5.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 340, déposée le 2 décembre 1987, M. Ali Dermene, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 15 a 95 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la propriété Aziaka Tengué, au sud par les propriétés Sakpo Kpogo et Djémeki Dovo et à l'ouest par la propriété Adamado Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 341, déposée le 2 décembre 1987, Mlle Desanti Adjoa Sika, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 19 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe Avédji et borné au nord par le lot n° 991 bis, au sud par les lots n° 988 et 989, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 984.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13342, déposée le 2 décembre 1987, M. Franklin H. Koété, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 837, au sud par le lot n° 835, à l'est par le lot n° 846 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 343, déposée le 2 décembre 1987, Mlle Franklin C. Débi, profession d'aide-comptable, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 836, au sud par le lot n° 834, à l'est par le lot n° 845 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 344, déposée le 3 décembre 1987, Mlle Atchou Yawavi, profession d'agent de banque BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 85 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 1 325, au sud par les lots n° 1 319 et 1 321, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1 322.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 345, déposée le 3 décembre 1987, Mme Rolland Ayaba, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 531, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 527.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 346, déposée le 4 décembre 1987, Mme Kpeglo Adjoa, épouse Womas, profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, 17 rue de Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 24 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 8 et 12, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 347, déposée le 4 décembre 1987, M. Akakpo Plakoo Mlapa, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Togoville, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 04 ca situé à Aflao-Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awatamé et borné au nord par la collectivité Tspotou, au sud par la propriété Atsou Mikayéno, à l'est par Hoto Nyamè et à l'ouest par la collectivité Hoto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 348, déposée le 4 décembre 1987, M. Hlomatsi Komlan, profession d'employé à la librairie Bon Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 2117 et 2 124.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 349, déposée le 4 décembre 1987, M. Adossi Ayawo Mawulé, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 0 a 64 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2 273, au sud-ouest par le lot n° 2 272, à l'est par le lot n° 2 284.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 350, déposée le 4 décembre 1987, Mme Hukportie Adjoa Akpé, épouse Aboussa-Folly, profession de sage-femme au centre social de Zongo, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 33 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Mas-sohoïn et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 31, 32 et 28.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 351, déposée le 8 décembre 1987, M. Kowouvi B. Hoffer, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 64 ca situé à Tokoin Commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la collectivité Adadévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 352, déposée le 8 décembre 1987 M. Edorh Ananou Anoumou, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 12 ca situé à Baguida, Préfecture du Golfe et borné au nord par les lots n°s 21 et 22, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 353, déposée le 8 décembre 1987, Mme Gnofam Noufoh Larba, profession d'employée de bureau au service du garage central administratif et des permis de conduire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 861 et 862, à l'est par les lots n°s 865 et 866, à l'ouest par le lot n° 859.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 354, déposée le 9 décembre 1987, Me T. W. Lawson, profession d'avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé, 31 Rue Kamina, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de Mme Adanfom Ahlimba Akouavi, commerçante, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord, au sud et à l'ouest par la famille Koumedzra Assitevi, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Adanfom Ahlimba Akouavi, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 355, déposée le 10 décembre 1987, M. Birregah Saka, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n° 121 et 122, au sud par le lot n° 144, à l'est par le lot n° 135 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 356, déposée le 10 décembre 1987, Mme Gley Dzigbodi Mawulinam, profession d'employée de bureau au ministère de l'économie et des finances, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsi et borné au nord et à l'est par les lots n° 373 et 374, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 357, déposée le 10 décembre 1987, M. Kadjaka Dalama, profession de médecin au centre de formation en santé publique, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par les lots n° 75 et 76, au sud par le lot n° 78, à l'est par le lot n° 79 et à l'ouest par une route de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 358, déposée le 10 décembre 1987, M. Yamba Komlan, profession d'agent de police à la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 90 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné par les lots n° 309 et 310, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 303 et à l'ouest par le lot n° 300.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 359, déposée le 10 décembre 1987, Mme Osseyi Massan, profession de magistrat demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 51 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 112, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 360, déposée le 10 décembre 1987, M. Meatchi Egbarè-Bignaki et Mme, née Azimti Assana, propriétaires, demeurant et domiciliés à Lomé-Tokoin Habitat, 85, Boulevard des Armées, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 00 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Campement et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par la propriété Kabretchouka Billa et à l'ouest par la propriété Bilantè.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 361, déposée le 10 décembre 1987, M. Meatchi Egbarè - Bignaki, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Habitat, 85, Boulevard des Armées, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Meatchi Tchayaou Pawilou, propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 05 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la propriété Meatchi Watou et à l'est par la propriété Alou Kidéyi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 362, déposée le 10 décembre 1987, M. Meatchi Egbarè - Bignaki, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Habitat, 85, Boulevard des Armées, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Meatchi Watou, propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 47 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah et borné au nord par la propriété Meatchi Tchayaou Pawilou, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la propriété Meatchi Haady Gbana.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 363, déposée le 11 décembre 1987, Mme d'Almeida Dopé Mawulé, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 2 566 et 2 567, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2 563 et à l'ouest par le lot n° 2 560.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 364, déposée le 11 décembre 1987, M. Djankla Nankoun Kouws-Koussi, profession de fonctionnaire au ministère des affaires étrangères, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 62 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 1 032 et 1 033, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Tchala Akpaki et à l'ouest par le lot n° 1 026.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 365, déposée le 14 décembre 1987, M. Kaminda Kossi, profession d'employé de banque à la BIAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Soviépé et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 1 130 et 1 128, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 366, déposée le 14 décembre 1987, M. Amadotey-Agbeto Kossi Amah, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, 97, Rue des Palmiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 36 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 367, déposée le 14 décembre 1987, Mlle Akpagan A. T. Sénam, profession de secrétaire SDC au CENETI, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè-Nyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 79 a 87 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au

nord par la collectivité Gbemu, au sud par la propriété Assih, à l'est par la collectivité Akpokpa Gbessivi et à l'ouest par la collectivité Lagno Adalan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 368, déposée le 14 décembre 1987, Mlle Akpagan A. T. Sénam, profession de secrétaire SDC au CENETI, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè-Nyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 75 a 66 ca situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Agossito et borné au nord par la propriété de Mme Akofala, au sud par la propriété Kouami Amou Boumenoukou, à l'est par la collectivité Logbo, Agbotro et à l'ouest par la collectivité Akli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 369, déposée le 14 décembre 1987, Mlle Akpagan A. T. Sénam, profession de secrétaire SDC au CENETI, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè-Nyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 96 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par la collectivité Dola Wegan, au sud et à l'est par la Apedoh Ewan et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 370, déposée le 14 décembre 1987, M. Palouki Harèdema, profession de directeur commercial à SOTOTOLES, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 94 ca situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par la propriété Yélé Kpatcha, au sud par la propriété Kolassiba, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 371, déposée le 14 décembre 1987, M. Koumako Akoli Toussinam, profession d'assistant au chancelier de l'ambassade de la RFA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 87 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par les lots n° 28 et 29, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 31 et à l'ouest par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 372, déposée le 14 décembre 1987 Mlle Koumako Djatougbe, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 49 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par les lots n° 25 et 27, au sud par les lots n° 30 et 31, à l'est par l'emprise de la haute tension Togo — Bénin et à l'ouest par une ruelle.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 373, déposée le 14 décembre 1987, Mme N'Doye F. Awaou, née Coco, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1 574, au sud par le lot n° 1 572, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1 564.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 374, déposée le 16 décembre 1987, M. Messan Bakwiza Agbobly, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Aného, Commune d'Aného, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 190, au sud par le lot n° 192, à l'est par le lot n° 197 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 375, déposée le 16 décembre 1987, M. Buckner Comlan Messan, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpè, 107, Rue de l'Ogou, (Ancienne rue Kayigan Lawson), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 87 ca situé à Aného, Commune d'Aného, connu sous le nom de Nlensi et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 220 et 5, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 376, déposée le 16 décembre 1987, M. Awity Etsè Djiwonou, profession de brigadier des douanes, demeurant et domicilié à Lomé (Direction générale des douanes), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 16 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 812, au sud par le lot n° 814, à l'est par le lot n° 813 A et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 377, déposée le 16 décembre 1987, Mlle Hunlédé Dédégan Adodo, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 80, Rue Dos-Reis, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpè et borné au nord et à

l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 586 et 584.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 378, déposée le 17 décembre 1987, M. Honyiglo Koffi Soku, profession d'ingénieur, des mines, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abové majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble sub-urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 79 a 89 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi-Dziwonoukopé et borné au nord par la propriété Kossivi Buto Agbolossou, au sud par les propriétés Mihesso Azugo et Messan Kpogo, à l'est par les propriétés Kossivi Buto Agbolossou et Ananivi et à l'ouest par les propriétés Komla Aloli et Ahonyra Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 379, déposée le 17 décembre 1987, El Hadj Dan-Merogo Salé, profession, de commerçant, demeurant et domicilié à Mango, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 93 a 67 ca situé à Mango, Préfecture de l'Oti, connu sous le nom de Fomboro Medine et borné au nord et au sud par la propriété Katou Kouami, à l'est par la propriété Katou Kodjo et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 380, déposée le 18 décembre 1987, M. Agbeley Koffi Edem, profession de lieutenant de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 80 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 21, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 22 et 23 et à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 381, déposée le 18 décembre 1987, M. Hoffer Kowouvi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 13, Rue Bonaparte, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 64 a 75 ca situé à Agbodrafo, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par l'emprise du Lac Togo, au sud par la collectivité Broom, à l'est par la propriété Agbassan Nikoé, à l'ouest par la propriété Lawson Latévi Adokpo et la collectivité Egbli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 382, déposée le 18 décembre 1987, M. de Souza Anani Sénam, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 60 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 626 bis, au sud par le T.F. n° 16 205 R.T., à l'est par le lot n° 635 et le T.F. n° 16 203 R.T. et à l'ouest par le T.F. n° 14 894 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 383, déposée le 18 décembre 1987, M. Ayassou Yao, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 47 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Amoutivé et borné au nord par la propriété Boko Agedji, au sud par la rue médecin Millous, à l'est par la propriété Aklidikou et à l'ouest par le T.F. n° 16 602 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 384, déposée le 21 décembre 1987, Mme Amouzouvi Tchotcho, épouse Amoussou-Doh, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togo-

laise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 72 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Ahedeh, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 385, déposée le 21 décembre 1987, Mme de Souza Adjoavi Délali, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 88 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2 798 et 2 812, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 386, déposée le 21 décembre 1987, M. Mebounou Kokouvi (François), profession de cadre de banque B I A O, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 00 ca situé à Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord par les lots n°s 133 et 135, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 127 et 128 et à l'ouest par le lot n° 132.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 387, déposée le 4 janvier 1988, M. Gbama Adadji Kodjo, profession de préfet d'Assoli, demeurant et domicilié à Bafilo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 41 ca situé à Bè-Kpota, Commune de Lomé, sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 646, à l'est par le lot n° 629 et à l'ouest par le lot n° 627.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 388, déposée le 4 janvier 1988, M. Anyinefa Agbénowossi, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, 218, Rue R. Amouzou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 20 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1926, au sud par les lots n°s 1915 et 1924, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1916.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 389, déposée le 4 janvier 1988, Mme Heekpo Adjovi, née Adalbert, profession de revendeuse au grand Marché, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 43 ca situé à Tokoin, C o m m u n e de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1090, à l'est par le lot n° 1100 et à l'ouest par le lot n° 1098.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 390, déposée le 5 janvier 1988, M. Abbey Mathé Biova, profession de magistrat en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 14, Rue Bonaparte, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par le lot n° 284, au sud par le lot n° 288, à l'est par le lot n° 286 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 391, déposée le 6 janvier 1988, M. Gaba A. Annan, profession d'employé de banque à la B T C I, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mè Ecoué Acouetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de

la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 29 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 94 et 93, au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Hédzranawoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 392, déposée le 6 janvier 1988, M. Napporn Messanvi Situvi, profession de professeur de C E G, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékona-kpoè, Rue Dos Reis, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 84 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par les lots n°s 196 à 198, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 204 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 393, déposée le 6 janvier 1988, M. Napporn Ekué, profession d'employé d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékona-kpoè, Rue Dos-Reis, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la collectivité Adeti Gagnran, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 112 et 110.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 394, déposée le 6 janvier 1988, M. Segbor Kossi Messan, profession d'agent technique de santé, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékona-kpoè, 11, Rue Kpotufè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 60 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 204, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 199 et 197.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 395, déposée le 6 janvier 1988, M. Segbor Kwami Agbenyega, profession de professeur de C E G, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, 11, Rue Kpotufé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 53 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 146, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 150 et à l'ouest par le lot n° 149 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 396, déposée le 6 janvier 1988, M. Segbor-Mony Komlan Afeli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 16 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 196, à l'est par le lot n° 195 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 397, déposée le 7 janvier 1988, M. Kokou Satsi, profession d'agent des postes et télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, Rue Blagoege, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amorin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 66 a 82 ca situé à Lavié-Apédomé, Préfecture de Kloto, et borné au nord par la route Kpalimé-Atakpamé, au sud et à l'ouest par la propriété Satsi Dakey Kossi, à l'est par les propriétés Satsi Dakey Kossi, Etsè Kouma et Assiamua Akakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 398, déposée le 7 janvier 1988, M. Gbedey Amegnikpo (Pascal), profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, quartier des Etoiles, 2, Rue Jean Jaurès, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord et à l'est par les lots n° 106 et 107, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 399, déposée le 8 janvier 1988, M. Quenum H. Kowuvi, profession d'officier de police adjoint à la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 13 a 94 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2 591, au sud par le lot n° 2 588, à l'est par les lots n° 2 596 et 2 597, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 400, déposée le 8 janvier 1988, M. Djondo Kodjo, profession d'agent technique de santé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 1 381, au sud par le lot n° 1 384, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 1 375 et 1 376.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 401, déposée le 8 janvier 1988, Mlle Djafalo F. Essossimna, profession d'employée à la BTD, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 98 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Djikounou Aziavon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 402, déposée le 11 janvier 1988, M. Akakpo Anani Komlan (Innocent), profession d'employé de commerce à la direction BP, demeurant et domicilié à Lomé - Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 86 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 1 893 et 1 903, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 403, déposée le 11 janvier 1988, Mme Ayivi-Togbassa Kayissan, profession de ménagère, demeurant à 25, Rue de Savigny, 91 390 Morsang sur Orge et domiciliée à Lomé, 34, Rue Gnogbo (Ancienne Rue Dotè Mensah), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao-Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par une ruelle, au sud et à l'ouest par les lots n°s 119 et 111, à l'est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 404, déposée le 11 janvier 1988, M. Lawson Drackey Agbolété, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 02 ca situé à Aflao-Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 28 et 36, à l'ouest par les lots n°s 25 et 33.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 405, déposée le 11 janvier 1988, M. Tengué Apédo Mensa, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la Républi-

que togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 97 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 517 et 515, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 406, déposée le 12 janvier 1988, M. Amadou Aoudou, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 17 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1 341, au sud par le T.F. n° 11 909 RT, et le lot n° 1 343, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1 331.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 407, déposée le 15 janvier 1988, M. Wallace Aménoukou, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 93 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2 589 bis et à l'ouest par le lot n° 2 588.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 408, déposée le 18 janvier 1988, M. Lokou Pilaki, profession d'employé à l'Editogo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 09 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la propriété Kalambani Padayo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 409, déposée le 18 janvier 1988, M. Kabaté N'Saou Komlan, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, camp du RIT, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4a 62 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 1 199 e 1 201, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 410, déposée le 18 janvier 1988, Mme Atsu Mensah K'Medehouto Amivi, née Sénayah, profession d'institutrice de jeunesse, demeurant et domiciliée à Lomé-For Ever, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 66 ca situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Fossi Kpodjimondji et borné au nord par le lot n° 8, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le T.F. n° 10 051 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 411, déposée le 18 janvier 1988, M. Akwei Adotè Kwaku, profession d'agent d'Air Afrique à l'aéroport, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Pa de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 524, au sud par les lots n°s 521 et 522, à l'est par le lot n° 530 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 412, déposée le 18 janvier 1988, M. Amekoudji Kouami Akoli, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Kara, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 82 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Totsi et borné au nord par les lots n°s 836 A et 836 B, au sud par le lot n° 832, à l'est par le lot n° 835 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 413, déposée le 19 janvier 1988, M. Yawovi Abalo, profession de brigadier en chef de police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Dzonoukou, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 51 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 2 648.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 414, déposée le 19 janvier 1988, M. Kpazou Egoulia, profession d'inspecteur central du trésor au ministère des affaires étrangères et de la coopération, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 75 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aglalikipé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 106 et 107, à l'ouest par l'emprise de la haute tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 415, déposée le 19 janvier 1988, M. Lawson G. Latévi, profession de conseiller juridique, demeurant et domicilié à Lomé, 13, Rue des manguiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 34 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 4 et 5, à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 416, déposée le 26 janvier 1988, M. Djobo Atcha-Bao, profession d'attaché d'administration au service des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance, totale de 6 a 97 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 160.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 417, déposée le 26 janvier 1988, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Adotevi Ahlimba (Martine), née Sanvee, sage-femme, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 03 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 114, au sud par le lot n° 112, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 113.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 418, déposée le 26 janvier 1988, M. Adougba Tamégnon Hékou, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 70 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Atchanti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 850 bis et 849.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 419, déposée le 26 janvier 1988, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Atisso Amouzou, propriétaire, demeurant à Lomé-Amoutivé, 67, Rue René Caillé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 335, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n° 330 et 333.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 420, déposée le 26 janvier 1988, M. Tevie Kwami (Clément), profession d'agent d'affaires, demeurant et domicilié à Accra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 24 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par les lots n° 1 076 et 1 083, à l'ouest par un passage

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 421, déposée le 26 janvier 1988, M. Ekue-Akpa Kanyi Mawulolo, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Accra (Ghana), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 53 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 47 et 48, à l'est par le lot n° 46 et à l'ouest par le lot n° 44.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 422, déposée le 26 janvier 1988, M. Adadé Ayessou, profession d'inspecteur au cadastre à la DCNC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Kouassivi A. Koffi, comptable, demeurant à Lagos (Nigeria), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 700, à l'est par le lot n° 713 et à l'ouest par le lot n° 711.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 423, déposée le 26 janvier 1988, M. Komlanvi Klousseh, profession de directeur à la BCEAO, siège, demeurant et domicilié à Dakar (Sénégal), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 04 a 76 ca situé à Togokomé, Préfecture des Lacs et borné au nord par les propriétés Ayadoussi Sodahoin, Djadou Djodji et Logossou Kossi, au sud par les propriétés Kpogli Koulapenou et Anani Guidji, à l'est par Anani Guidji et à l'ouest par la propriété Afambo Tronou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 424, déposée le 26 janvier 1988, Mme Amegnizin Dovi Coço, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao - Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 73 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 760 et 768.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 425, déposée le 26 janvier 1988, Sewonou Abla, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 94 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 846, au sud par le lot n° 844, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n° 835.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 426, déposée le 27 janvier 1988, M. Affo Saïd, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, camp du RIT, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 82 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 71, au sud par le lot n° 75, à l'est par le lot n° 73 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 427, déposée le 27 janvier 1988, M. Agbavon Wodoméglo (Stéphan), profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Amoutivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 87 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adoboukomé et borné au nord par la rue Dadzie, au sud par les propriétés (Fabien) Ajavon et (Robert) Gomez, à l'est par la propriété (Théophile) Mensah et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 428, déposée le 27 janvier 1988, M. Djonda Lao-Abalo, profession de directeur de société « Togo Voyages », demeurant à Lomé-Tokoin et domicilié au 13, Rue du Grand Marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 36 ca situé à Sotouboua, Préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Sondè et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par la propriété Awesso Simmoua et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 429, déposée le 27 janvier 1988, Mme Eteh Amélévi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2 231, à l'est par le lot n° 2 238 et à l'ouest par le lot n° 2 236.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 430, déposée le 27 janvier 1988, M. Kombaté Lantégli, profession de gérant à CICA-AUTO-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 45 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 73 et 74, à l'est par le lot n° 68 et à l'ouest par le lot n° 65.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 431, déposée le 28 janvier 1988, M. Ali-Tabona Oukaté, profession de chauffeur au service des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Ankpélé Sonhaye, électricien, demeurant à Libreville (Gabon), de passage à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Avédji et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 11 et 6.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 432, déposée le 28 janvier 1988, M. Boèvi Alouassio Lawson-Lartego, profession de fonctionnaire international à l'ONU, demeurant et domicilié à Addis-Abeba (Ethiopie), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amorin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 75 ca situé à Glidji, Préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Abalo-kondji et borné au nord par le lot n° 82, au sud par les lots n°s 67, 68 et 78, à l'est par les lots n°s 70 à 72 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 433, déposée le 28 janvier 1988, M. Boèvi Alouassio Lawson-Lartego, profession de fonctionnaire international à l'ONU, demeurant et domicilié à Addis-Abeba (Ethiopie), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amorin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une conte-

nance totale de 6 a 01 ca situé à Glidji, Préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Abalo-kondji et borné au nord par le lot n° 150, au sud par le lot n° 148 bis, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 169.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 434, déposée le 28 janvier 1988, M. Amouzou Kloutse Koffi, profession d'agent de la banque B T C I, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 258, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 256 et à l'ouest par le lot n° 250.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 435, déposée le 28 janvier 1988, Mme Gbezeh Ayawovi (Confort), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 4, Rue Mono, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 56 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Saint Joseph et borné au nord par un terrain non identifié, au sud par le lot n° 2 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 13 436, déposée le 29 janvier 1988, M. Abété Aféi N'Dou Bosso-Bindou, profession de contrôleur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 9, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 18 et à l'ouest par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,
Tété Wilson BAHUN